

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-09-04

Sur la tenue de la séance :

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à 20 Heures, le conseil municipal dûment convoqué le deux septembre deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Philippe LOUAPRE, Maire.

Sur la tenue des débats et le vote des délibérations :

Présents : Mr LOUAPRE Philippe - Mme NOUVEL Claudia - Mr QUÉREL Michel - Mme LAUR Jocelyne - Mr ONNO Denis - Mr BOURDIN Philippe - Mme DROUIN Carolle - Mme BECEL Sylvie - Mr PERRICHOT Bruno - Mme JARNIGON Sylvie - Mme CHARTIER Gwénaëlle - Mr RUELLAND Samuel - Mme DANIEL NOGUES Claudia - Mr LE GALLIC Thomas

Absent ayant donné pouvoir : Monsieur CHEREL Fabrice donne pouvoir à Monsieur QUEREL Michel

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres ayant pris part au vote : 15

Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance : 20h00

Considérant que le Conseil municipal a respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

N° 2026-09-04 – participation des élus au Congrès national des Maires

Le Congrès des Maires aura lieu à Paris du 24 au 26 novembre prochain.

Afin de permettre la prise en charge des frais liés à la participation des élus, il est nécessaire que le Conseil municipal donne son accord.

Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge les frais de transport, d'hébergement et le billet d'entrée au Congrès.

Il soumet cette proposition à l'avis du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 15	Abstention : 0	Majorité requise : 8
Pour : 15		Contre : 0

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la prise en charge des frais de déplacement en train, d'hébergement et d'entrée au Congrès des maires 2026 à Paris, pour les élus désirant y participer.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Le Maire,

Philippe LOUAPRE

Affichée le

